



Président du CNUE 2020 - Georgios Rouskas, Grèce

L'année 2019 a été une année de changements politiques pour l'Union européenne. Les élections ont abouti à une recomposition du Parlement européen et de ses forces majoritaires, et à l'élection d'un nouveau collège des

commissaires à la tête duquel se trouve désormais Mme Von der Leyen.

Le CNUE a d'ores et déjà manifesté sa volonté de continuer en 2020 son excellente coopération avec la Vice-présidente

Věra Jourová et le nouveau commissaire à la Justice Didier Reynders.

Georgios Rouskas, Président du CNUE 2020

Biographie

Georgios Rouskas est né à Athènes en 1964. Il a fini ses études au Département de droit de la Faculté de Droit de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes en 1988. A partir de 1990, il a été nommé avocat auprès du Tribunal de première instance d'Athènes, exerçant dans le privé pendant trois ans. Il a été nommé notaire à Athènes en 1993.

Depuis 2015, il est Président du Conseil d'administration de la Chambre des notaires d'Athènes, du Pirée, de la mer Egée et du Dodécanèse, ayant été élu membre du Conseil d'administration de 2003 à 2009, Trésorier de 2009 à 2012 et Vice-président de 2012 à 2015. Il est Président du comité de coordination des Chambres de notaires de Grèce et Président du CNUE pour l'année 2020.

Georgios Rouskas est spécialisé dans les questions de fiscalité des biens immobiliers, de droit immobilier et de législation relative au cadastre. Il a fait de nombreuses interventions sur ces domaines au cours de séminaires organisés par les Chambres d'avocats et de notaires et par les Associations d'experts fiscaux. Il a également publié un nombre important d'articles portant sur les domaines précités, dans des revues de droit et des revues de fiscalité.

Message du président

L'année 2019 a été une année de changements politiques pour l'Union européenne. Les élections ont abouti à une recomposition du Parlement européen et de ses forces majoritaires, et à l'élection d'un nouveau collège des commissaires à la tête duquel se trouve désormais Mme Von der Leyen. Le CNUE a d'ores et déjà manifesté sa volonté de continuer en 2020 son excellente coopération avec la Vice-présidente Věra Jourová et le nouveau commissaire à la Justice Didier Reynders.

Parmi nos priorités de travail, nous mettrons l'accent sur les questions liées au droit des sociétés avec notamment la transposition en droit national de la directive sur la digitalisation du cycle de vie des entreprises. En effet, cette directive repose sur l'implication des notaires pour garantir la sécurité juridique dans le processus, l'identification et la vérification de la capacité juridique des entrepreneurs, le conseil impartial et la prévention du blanchiment de capitaux et de la fraude fiscale.



La question de la lutte contre le blanchiment et la mise en œuvre des différentes législations européennes seront une autre de nos priorités. Notre implication exemplaire dans ce domaine est un atout majeur pour le notariat européen car il met en lumière l'intérêt de notre statut pour les États.

Enfin, comment ne pas mentionner l'enjeu de la digitalisation de nos activités. La nouvelle Commission entend renforcer la souveraineté technologique de l'UE. Une approche coordonnée sur l'intelligence artificielle et une nouvelle loi sur les services numériques (le « Digital Services Act ») sont envisagées. Aujourd'hui le notariat européen est à la pointe des professions juridiques et donc un interlocuteur incontournable. Faisons en sorte de le rester, de maîtriser notre avenir et les choix technologiques qui seront faits.